

Un engagement multipartite efficace pour réaliser le Programme 2030 au Canada

L'existence d'arrangements formels pour un engagement multipartite efficace représente un élément clé qui favorise l'adoption d'approches pansociétales pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). Fondée sur un examen des bonnes pratiques émergent du monde entier, la présente note d'information contient une série de recommandations sur les façons dont le gouvernement canadien peut créer des mécanismes d'engagement multipartite efficaces.

Principaux messages

- La consultation sur l'établissement des priorités nationales et la présentation de rapports sur les progrès aux Nations Unies semble être une pratique courante répandue. En revanche, la mesure dans laquelle les pays établissent des mécanismes institutionnalisés, pour assurer un engagement multipartite inclusif à long terme de la mise en œuvre du Programme 2030, reste nébuleuse.
- Dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie nationale de mise en œuvre du Programme 2030, le gouvernement du Canada doit inclure un plan pour assurer un engagement multipartite inclusif à long terme, institutionnaliser des mécanismes d'engagement et établir les dispositions des consultations et engagements périodiques.
- L'approche du Canada sur les mécanismes d'engagement des parties prenantes doit tenir compte des éléments transformateurs du Programme 2030, dont notamment la participation et les principes visant à ne laisser personne de côté et à assurer un engagement opportun, ouvert, transparent, éclairé, inclusif et itératif.



La présente note d'information fait partie de la série de documents sur les bonnes pratiques de mise en œuvre du Programme 2030 produits par le British Columbia Council for International Cooperation (BCCIC) et le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCI) et financé en partie par le Gouvernement du Canada par le Programme des objectifs de développement durable.

Produit en collaboration avec



Introduction

En 2015, des dirigeants de différents pays ont adopté le [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#) (Programme 2030) des Nations Unies. Le Programme 2030, qui présente 17 objectifs de développement durable (ODD), comprend un plan de transformation pour les personnes et la planète. Il vise à promouvoir une prospérité partagée, la durabilité de l'environnement et des progrès en matière de développement durable qui ne laissent personne de côté. Pour concrétiser le Programme 2030, il faut adopter une approche pansociétale. Les gouvernements, les citoyens, les organisations de la société civile, le milieu universitaire et le secteur privé ont tous des rôles à jouer pour contribuer à la réalisation des résultats du développement durable.

Près de quatre ans après l'adoption du Programme 2030, de nombreux pays ont mis en place des éléments de base pour assurer sa mise en œuvre, comme le montre l'examen des rapports transmis par les gouvernements au [Forum politique de haut niveau sur le développement durable des Nations Unies en 2016](#), en [2017](#) et en [2018](#). De nombreux pays ont intégré les ODD dans des cadres stratégiques. Des mécanismes institutionnels et de gouvernance ont été établis pour suivre et évaluer les progrès de sa mise en œuvre. Des partenariats intersectoriels et des systèmes de suivi et d'évaluation sont en train de voir le jour. Les pays ne progressent toutefois pas à la même vitesse, et ce concernant plus particulièrement la mesure dans laquelle les pays ont localisé la mise en œuvre du Programme 2030, intégré les éléments transformateurs de celui-ci dans les politiques et les pratiques, et créé des environnements favorables aux contributions pansociétales du développement durable.

Un élément clé favorisant des approches pansociétales de mise en œuvre du Programme 2030 est l'établissement d'arrangements formels pour assurer un engagement multipartite. Des mécanismes soutiennent l'utilisation d'éléments transformateurs du programme qui portent sur l'inclusion, le principe de ne laisser personne de côté, et les partenariats. Ils recèlent le potentiel de créer des espaces inclusifs pour discuter de façon continue des priorités et des progrès, du partage des connaissances et du développement des partenariats.

La présente note d'information décrit dans les grandes lignes les normes émergentes et les bonnes pratiques relatives à l'établissement de mécanismes pouvant assurer à long terme l'engagement multipartite de la mise en œuvre du Programme 2030, et ce dans le but de guider l'approche du gouvernement canadien. Elle prend appui sur l'évaluation des [rapports d'examen national](#)

[volontaire \(ENV\)](#) soumis au Forum politique de haut niveau par différents pays pour la période allant de 2016 à 2018. Collectivement, les rapports d'ENV sont des éléments clés pour suivre et évaluer à l'échelle internationale la mise en œuvre du Programme 2030. Des entrevues ont aussi été réalisées auprès de 11 organisations de la société civile provenant de 10 pays¹ dans le but de valider les renseignements présentés dans les rapports d'ENV. La présente note donne un aperçu des considérations clés à tenir en compte dans le contexte canadien et des recommandations à faire au gouvernement du Canada. Elle contient aussi une annexe présentant des renseignements détaillés sur les bonnes pratiques incluses dans la note, qui servira de ressource utile pour le gouvernement canadien et pour d'autres parties prenantes souhaitant adopter et promouvoir les bonnes pratiques de mise en œuvre du Programme 2030.

Qu'est-ce qu'une bonne pratique?

ÉLÉMENTS TRANSFORMATEURS DU PROGRAMME 2030

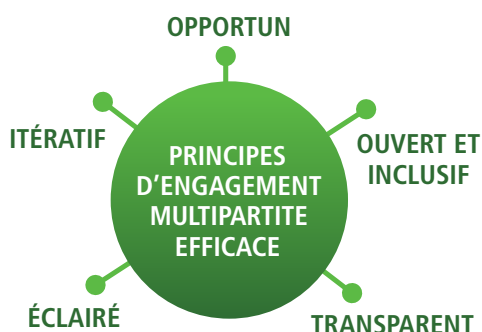
Une bonne pratique est une activité ou une approche qui intègre un ou plusieurs éléments transformateurs du Programme 2030. Ce programme est basé sur les droits de la personne et met l'accent sur l'inclusion et le changement pour les plus pauvres et les plus vulnérables en faisant la promotion de leur dignité inhérente et des droits de la personne par le biais d'efforts visant à ne laisser personne de côté. Les efforts sont guidés par les principes d'inclusion, de solidarité et de participation. Le Programme 2030 est universel au sens où il s'applique à tous les pays et à tous les individus. Les piliers économiques, sociaux et environnementaux de ce programme sont tous d'égale importance et les ODD y sont intégrés et indivisibles – les réalisations sous un seul et même objectif sont liées aux progrès accomplis sous d'autres. La mise en œuvre du programme doit respecter les limites planétaires et la responsabilité intergénérationnelle tout en reconnaissant la nécessité de protéger les ressources de la planète maintenant et pour les générations à venir. Il est important de noter qu'une bonne pratique respecte aussi la nature ambitieuse du Programme 2030 et va au-delà des pratiques normales ou des méthodes courantes. Enfin, le Programme 2030 est fondé sur des engagements à la transparence et à la reddition de comptes.

¹ Les entrevues ont été menées auprès d'organisations de la société civile des pays suivants : Belgique, Brésil, Colombie, Estonie, Finlande, Allemagne, Népal, Norvège, Corée du Sud et Suisse. Des entrevues ont aussi été réalisées auprès d'organisations du Salvador et de l'Inde, mais les pratiques de ces pays ne sont pas incluses dans la note. La note présente aussi un certain nombre de bonnes pratiques basées sur les rapports d'ENV d'autres pays, mais il faut noter que les renseignements pour ces pays n'ont pu être validés que par des recherches dans Internet.

-  **APPROCHE BASÉE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE**
-  **NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ**
-  **INTÉGRÉS ET INDIVISIBLES**
-  **INCLUSIVITÉ ET PARTICIPATION**
-  **PROGRÈS ET LIMITES PLANÉTAIRES**
-  **RESPONSABILITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE**
-  **UN PROGRAMME AMBITIEUX**
-  **TRANSPARENCE ET REDDITION DE COMPTES**

Principes d'engagement multipartite efficace

L'engagement multipartite doit être opportun, ouvert, transparent, éclairé, inclusif et itératif. La sélection de bonnes pratiques est éclairée non seulement par les éléments transformateurs du Programme 2030, mais aussi par des principes d'engagement multipartite efficaces et établis qui favorisent des approches pansociétales significatives, inclusives, sincères et avisées pour la mise en œuvre du Programme 2030.²



ENGAGEMENT OPPORTUN

L'engagement multipartite efficace doit être opportun afin que les parties prenantes aient assez de temps pour participer à des processus qui sont bien établis et communiqués à l'avance.

ENGAGEMENT OUVERT ET INCLUSIF

Pour respecter l'engagement de ne laisser personne de côté, il faut des mécanismes d'engagement ouverts et inclusifs qui donnent à tous les individus et groupes l'occasion de participer. L'ouverture n'est toutefois pas suffisante pour assurer l'inclusion. Il faut bien souvent déployer des efforts supplémentaires pour obtenir la présence et la participation d'individus et de groupes qui sont les plus souvent mis de côté. Donner des renseignements dans les langues locales et utiliser un vaste éventail de méthodes d'engagement en ligne et hors ligne sont aussi des éléments importants. Il est possible de renforcer l'inclusion en collaborant avec des organisations représentatives d'acteurs non étatiques, par exemple des plateformes de la société civile et des associations de gens d'affaires.

ENGAGEMENT TRANSPARENT

L'engagement multipartite doit être transparent. Il faut donner des renseignements clairs sur les processus et les plans d'engagement et les diffuser largement. Il faut aussi publier les renseignements sur les processus d'engagement en temps opportun, c'est-à-dire qu'il faut publier à l'avance les renseignements et la documentation qui éclairent les processus d'engagement et donner une rétroaction aux participants après les processus d'engagement.

ENGAGEMENT ÉCLAIRÉ

L'engagement multipartite efficace doit être éclairé. Il faut informer les participants de l'objectif de l'engagement, de la façon dont leur rétroaction sera utilisée et des résultats attendus dans l'ensemble. Il faut transmettre la documentation avant toute interaction et donner aux participants suffisamment de temps, des échéances claires et des outils appropriés pour fournir de la rétroaction. Il faut aussi produire des rapports de suivi et de la documentation sur les façons dont la rétroaction a été prise en compte.

ENGAGEMENT ITÉRATIF

Enfin, l'engagement multipartite efficace doit être itératif. L'engagement n'est pas un processus ou une activité singulière, mais plutôt un processus continu qui offre de multiples occasions

² Ces principes ont été adaptés du [Code de bonnes pratiques pour le dialogue sur les politiques](#).



d'engagement à différentes parties prenantes. Il faut privilégier un dialogue bilatéral entre ceux qui organisent les consultations et ceux qui y assistent. Les mécanismes d'engagement doivent être institutionnalisés pour assurer un dialogue à long terme et la contribution continue d'acteurs non étatiques. Il est important d'intégrer des mécanismes d'engagement au sein des institutions et dans le cadre des pratiques régulières pour assurer leur pérennité en dépit des changements de gouvernements.

Pratiques courantes

Les examens consécutifs des rapports d'ENV soumis par la société civile en 2016, en 2017 et en 2018, montrent qu'il existe un certain nombre de pratiques courantes émergentes d'engagement multipartite dans la mise en œuvre du Programme 2030. La plupart des gouvernements tiennent des consultations pour établir les priorités et les cibles nationales et consultent les organisations de la société civile, le milieu universitaire, le secteur privé et les groupes religieux. Des pays consultent aussi un éventail d'acteurs non étatiques pendant l'élaboration de leur rapport d'ENV par le biais de mécanismes en ligne et hors ligne. L'examen des rapports d'ENV réalisé en 2018 par la société civile révèle toutefois des progrès limités en ce qui concerne l'établissement de mécanismes institutionnalisés pour assurer à long terme l'engagement multipartite, car seulement 18 des 46 pays produisant des rapports ont présenté des informations à ce sujet. Même si la consultation sur l'établissement des priorités nationales et les rapports d'ENV semble être une pratique courante répandue, il faut déployer des efforts pour assurer la l'engagement à long terme des parties prenantes à la mise en œuvre du Programme 2030. Les efforts individuels de consultation ne permettent pas de cerner les points de vue et les besoins continus des différentes parties prenantes et ne fournissent pas la base nécessaire pour instaurer la confiance, établir des partenariats intersectoriels ni promouvoir des approches de mise en œuvre pansociétales.

Bonnes pratiques

Les rapports d'ENV et les entrevues réalisées auprès d'organisations de la société civile provenant de 10 pays montrent qu'il existe un certain nombre de bonnes pratiques quant aux mécanismes d'engagement multipartite. Ces bonnes pratiques incluent notamment l'établissement de plans formels décrivant l'engagement avec les parties prenantes. Les mécanismes élaborés conjointement entre un gouvernement et d'autres parties prenantes ou qui sont établis à long terme sont aussi des bonnes pratiques. Planifier à l'avance des réunions régulières et largement diffusées, aider des acteurs non étatiques à participer par le biais de leurs propres plateformes

et organiser des réunions dans les langues locales sont autant de bonnes pratiques. D'autres bonnes pratiques consistent à créer des mécanismes d'engagement qui ne laissent personne de côté, rassemblent les points de vue d'un large échantillon représentatif de la société et incluent des efforts particuliers pour améliorer l'accessibilité en utilisant des multiples formes d'engagement. Enfin, c'est aussi une bonne pratique d'établir des mécanismes d'engagement à long terme tout en incluant des initiatives multipartites spécifiques pour assurer une participation à des moments clés de la mise en œuvre du Programme 2030, par exemple lors de l'élaboration du rapport d'ENV ou de stratégies nationales.

ENGAGEMENT OPPORTUN

Établir un plan d'engagement multipartite assez tôt et organiser des réunions régulières garantit un plan à long terme pour l'engagement, et ce, depuis les étapes de planification et de mise en œuvre jusqu'au suivi et à l'évaluation. La **Colombie** et l'**Ouganda** ont établi des plans nationaux de développement qui décrivent leurs stratégies respectives pour atteindre les objectifs de développement durable et la façon dont ils vont inclure des parties prenantes au processus. Le **Sri Lanka** a élaboré un plan d'engagement multipartite qui énonce comment, quand, et où les parties prenantes seront engagées durant le processus de mise en œuvre. Ces efforts contribuent non seulement à un engagement opportun de la mise en œuvre du Programme 2030, mais aussi à d'autres principes d'engagement efficace – assurant des efforts d'engagement transparents, éclairés et itératifs.

Pour ce qui est des réunions régulières, l'**Irlande** organise un [forum national annuel](#) qui réunit les représentants de tous les secteurs dans le but de travailler ensemble pour assurer la cohérence des politiques et les mesures prises pour atteindre les ODD. Le **Vietnam** tient aussi une conférence annuelle pour dialoguer avec un éventail de parties prenantes, y compris celles du secteur privé.

Enfin, l'approche adoptée par le **Canada** pour élaborer la [Stratégie fédérale de développement durable](#) est fondée sur une loi stipulant l'obligation du gouvernement à mener de vastes consultations selon un calendrier préétabli. Cette approche fournit un cadre légal veillant à ce que les consultations soient opportunes.

ENGAGEMENT OUVERT ET INCLUSIF

Un processus d'engagement ouvert et inclusif contribue à faire en sorte que personne ne soit laissé de côté et que les efforts nationaux reflètent les besoins de la population diversifiée d'un pays. Même si les processus d'engagement sont ouverts en termes de participation,

l'inclusion n'est toutefois pas automatique. Une bonne pratique observée en **Irlande** montre que les gouvernements et les autres parties prenantes peuvent être proactifs pour assurer l'inclusion. À chaque forum national annuel, les participants discutent de ceux qui sont absents et de ceux qui doivent être inclus l'année suivante.

Établir des mécanismes d'engagement à long terme pour des acteurs non étatiques peut contribuer à créer un environnement inclusif. L'engagement d'un gouvernement avec les parties prenantes est essentiel non seulement parce que cela cadre avec les éléments transformateurs sous-jacents du Programme 2030, mais aussi parce que de nombreux acteurs non étatiques sont plus proches des communautés et sont donc plus à même de dialoguer avec des groupes marginalisés. Le **Népal** a créé un forum national permettant le gouvernement de consulter l'ODD 16 sur la paix, la justice et les institutions solides, et qui inclut des discussions et des partenariats avec la société civile. Dans ce contexte, il est important qu'un tel mécanisme respecte et soutienne le droit des acteurs non étatiques d'organiser entre eux comment ils vont s'engager. Aux Émirats arabes unis, des conseils de jeunesse ont été créés dans des communautés locales afin de cerner les priorités locales et de formuler des commentaires sur la mise en œuvre des ODD.

Où et comment l'engagement survient doit également avoir une incidence sur l'inclusion. Les mécanismes d'engagement doivent atteindre les zones rurales – les consultations et les forums ne peuvent pas se tenir uniquement dans les centres urbains. Il est également important d'utiliser des formes d'engagement hors ligne et en ligne et d'offrir aux parties prenantes la possibilité de s'engager dans la langue de leur choix. En **Allemagne**, des consultations de parties prenantes ont eu lieu dans tout le pays et s'éloignant des grandes villes. Au **Bénin**, les initiatives d'engagement du gouvernement ont été mises en œuvre dans les langues autochtones pour atteindre toutes les communautés. De tels efforts contribuent à faire en sorte que des groupes ne soient pas laissés de côté et que tout le monde puisse être inclus dans les occasions d'engagement.

ENGAGEMENT TRANSPARENT

Les mécanismes d'engagement multipartite doivent être transparents pour que toutes les parties prenantes sachent qui est mobilisé, quand l'engagement a lieu et quelles plateformes d'engagement sont disponibles. Le **Cameroun** a concentré ses efforts sur l'établissement d'un dialogue constructif entre la société civile et le gouvernement portant sur des thèmes précis au moyen de plateformes communes de travail et de collaboration. L'efficacité de ces plateformes a été renforcée par une [charte d'engagement de la](#)

[société civile](#) et par un cadre de suivi, d'examen et de reddition de comptes qui, entre autres, définissent clairement de quelles façons les parties prenantes peuvent collaborer avec le gouvernement pour participer à la mise en œuvre nationale des ODD. En **Finlande**, un réseau d'experts en statistiques, en recherche, en évaluation, en politiques et dans d'autres domaines, suivent et évaluent la mise en œuvre du Programme 2030 et le tableau des indicateurs connexes. Il est important d'inclure un éventail de parties prenantes aux arrangements de travail formels des ODD pour assurer la transparence quant à la composition des parties prenantes et à leur façon de s'engager. Ces approches appuient également les efforts visant à faire en sorte que l'engagement soit opportun, inclusif, éclairé et itératif.

L'**Indonésie** a établi un ensemble de principes d'engagement multipartite pour son plus récent rapport d'ENV. Ces principes contribuent à la transparence en ce qui concerne les attentes des parties prenantes quant au déroulement des consultations. La **Lettonie** a indiqué dans son rapport d'ENV de 2018 que des processus transparents d'engagement multipartite ont été mis en place pour permettre aux citoyens de transmettre au gouvernement leurs opinions et leurs idées sur la manière d'atteindre les ODD. Les ébauches de documents sur les ODD sont publiées sur le site Web du gouvernement dans une section intitulée « Participation du public », ce qui assure la transparence du processus d'élaboration des politiques et offre une occasion ouverte d'engagement. Les citoyens ont le droit de formuler des commentaires et des suggestions sur toutes les ébauches de documents portant sur les ODD.

ENGAGEMENT ÉCLAIRÉ

Les parties prenantes doivent être correctement et suffisamment informées pour être en mesure d'apporter une contribution et de donner leur avis sur la mise en œuvre des ODD. L'**Irlande** a tenu un atelier de consultation des parties prenantes pendant son processus d'ENV pour permettre à des personnes représentant la société civile nationale et des groupes de parties prenantes du secteur privé de se renseigner sur le rapport d'ENV proposé et de donner leur avis sur celui-ci. Un résumé de cet atelier est inclus dans le rapport d'ENV afin d'assurer la transparence et la reddition de comptes. Ce mécanisme permet aux parties prenantes de vérifier le rapport du gouvernement. En offrant l'occasion de fournir une rétroaction, par exemple de confirmer ou d'identifier des secteurs à améliorer, les parties prenantes peuvent ainsi participer directement au processus d'ENV. Au **Bénin**, les parties prenantes participent aussi au processus de rédaction du rapport d'ENV et aident à établir les priorités nationales. Le gouvernement a reconnu la nécessité de

poursuivre les initiatives de renforcement des capacités au niveau local pour favoriser une participation mieux éclairée. Une plateforme appelée *Futuro en Común* a été créée en **Espagne** pour aider à renseigner et à mobiliser les parties prenantes et veiller à ce qu'elles soient bien renseignées avant les forums.

ENGAGEMENT ITÉRATIF

Pour porter ses fruits, l'engagement multipartite doit être un processus continu comprenant divers mécanismes institutionnalisés au niveau du gouvernement. Outre les mécanismes d'engagement à long terme mentionnés ci-dessus, d'autres pays ont institutionnalisé l'engagement multipartite dans la mise en œuvre du Programme 2030. Le **Brésil** a créé un groupe de travail gouvernemental pour le Programme 2030. Il est composé de diverses organisations de la société civile qui assument un mandat consultatif. Ce groupe de travail suit les progrès accomplis en matière de développement durable dans le pays et diffuse ces renseignements à différentes parties prenantes à l'échelle nationale et infranationale. Le Brésil a également institutionnalisé sa commission nationale, qui permet un engagement continu avec de nombreuses parties prenantes différentes. Cet organisme permanent est directement responsable de la mise en œuvre des ODD dans le pays et du suivi des progrès réalisés à ce chapitre. Ce sont deux mécanismes d'engagement à long terme qui permettent de tirer parti de diverses contributions tout au long de la mise en œuvre.

La **Finlande** s'est dotée d'une commission nationale du développement durable permanente qui est représentative de la diversité de sa population et comprend en conséquence des organisations de la société civile, des groupes minoritaires, du milieu universitaire, des peuples autochtones, des réfugiés et des représentants du gouvernement. Cette commission est responsable de bien des volets de la mise en œuvre des ODD, y compris de l'élaboration du programme des ODD, du suivi et de l'examen, ainsi que du soutien de l'engagement multipartite dans l'ensemble de la société. Le **Cameroun** a élaboré un cadre de suivi, d'examen et de reddition de comptes qui institutionnalise le dialogue entre les organisations de la société civile et le gouvernement et décrit de quelles façons les parties prenantes peuvent interagir avec les conseillers, les représentants du gouvernement et d'autres intervenants pour veiller à ce qu'elles connaissent leurs responsabilités.

Engagement multipartite dans la réalisation du Programme 2030 au Canada

ÉLÉMENTS TRANSFORMATEURS DU PROGRAMME 2030 ET CANADA

Les éléments transformateurs du Programme 2030 ont des répercussions sur les façons dont le Canada mobilise les parties prenantes dans la réalisation de progrès en matière de développement durable. Pour veiller à ce que personne ne soit laissé de côté, il faut établir des occasions d'engagement pour et avec les groupes historiquement marginalisés qui portent sur les principaux obstacles à une participation significative auxquels sont confrontés des groupes particuliers. Au Canada, les groupes marginalisés comprennent les femmes, les jeunes, les nouveaux arrivants au pays, les familles monoparentales, les aînés, les minorités raciales, les peuples autochtones, les personnes ayant un handicap et les personnes LGBTQ2S et non binaires.³ L'engagement des jeunes a trait à la responsabilité intergénérationnelle et à l'idée qu'il y a une partie prenante supplémentaire et invisible qui mérite d'être prise en considération dans chaque processus d'engagement. Il est particulièrement nécessaire de reconnaître l'histoire du Canada avec les peuples autochtones afin de créer une occasion d'approfondir les consultations et les partenariats pour progresser vers la réconciliation.

Le Canada est un pays diversifié sur les plans régionaux et démographiques. Pour assurer l'inclusion et la participation, l'engagement multipartite doit être représentatif de la diversité des groupes de parties prenantes, dont le contexte et l'identité doivent être pleinement reconnus. Une grande partie des mesures à prendre pour créer des occasions d'engagement multipartite significatives relèvera des niveaux provinciaux, régional et municipal. Ces échelons d'administration sont responsables de la mobilisation des citoyens, des groupes communautaires et des jeunes à l'échelle locale. De plus, pour être efficace, l'engagement multipartite au Canada doit se faire dans les deux langues officielles, en ligne et hors ligne, ainsi qu'en personne pour les engagements qui ont lieu en dehors des régions d'Ottawa, de Toronto et de Montréal dans le but d'inclure d'autres centres urbains, les régions rurales et, surtout, les communautés nordiques.

3 Le rapport d'ENV de 2018, soumis par le Canada au Forum politique de haut niveau sur le développement durable fait état des principaux groupes marginalisés dans le pays.

TIRER PARTI DES BONNES PRATIQUES DÉJÀ EN PLACE

Au Canada, il n'existe actuellement aucun mécanisme ou plan d'engagement multipartite à long terme dans la mise en œuvre spécifique du Programme 2030. Le gouvernement a l'occasion d'établir de solides dispositions pour assurer un engagement inclusif à l'avenir. Il est en train d'élaborer une stratégie nationale pour mettre en œuvre le Programme 2030 et devrait publier une ébauche de cette stratégie d'ici juillet 2019. Un [site Web](#) sur l'engagement a été mis en ligne pour consulter les Canadiens au sujet de la stratégie. Il est possible de renforcer la participation à l'élaboration de la stratégie et d'inclure dans la stratégie des dispositions prévoyant l'engagement continu multipartite. De plus, selon l'unité responsable des ODD à Emploi et Développement social Canada, le gouvernement prévoit mettre sur pied un groupe consultatif externe en 2020.⁴

Les dispositions sur l'engagement multipartite devraient tenir compte des leçons tirées du passé et des bonnes pratiques existantes, qui fournissent des modèles d'engagement multipartite significatifs dans la mise en œuvre du Programme 2030. Bien que le Canada n'ait pas de mécanisme ou de plan à long terme, son [rapport d'ENV de 2018](#) montre qu'il y a eu certains progrès réalisés dans le cadre du processus d'engagement multipartite des ODD. Citons notamment les processus de consultation nationale à durée d'un an sur l'élaboration de la politique canadienne d'aide internationale féministe en 2017, la consultation en cours sur la Stratégie fédérale de développement durable et sa mise à jour triennale et, plus particulièrement, l'élaboration de la version révisée de la [Politique des partenariats avec la société civile pour l'aide internationale](#) en 2017 et le modèle d'engagement avec la société civile adopté par le Canada depuis lors.

La [Politique d'aide internationale féministe du Canada](#) a été élaborée par Affaires mondiales Canada en 2017 après un vaste processus de consultation auprès de 15 000 participants, notamment lors de missions diplomatiques outremer. Affaires mondiales Canada a utilisé des mécanismes en ligne et hors ligne et publié un rapport intitulé [Ce que nous avons entendu](#) à la fin du processus. Cet engagement sur la politique était ouvert, inclusif et éclairé. Le processus incluait de multiples mécanismes d'engagement et un large éventail de parties prenantes, en plus de solliciter la rétroaction des participants.

Le Canada a l'obligation légale d'élaborer une [stratégie fédérale de développement durable](#) tous les trois ans et de la faire approuver

par les parlementaires. La stratégie est déposée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique. Chaque stratégie énonce les priorités du pays en matière de durabilité environnementale, y compris les objectifs, les cibles et les mesures à prendre. La [Loi fédérale sur le développement durable](#) (2018) oblige le gouvernement à organiser un processus de consultation sur chaque stratégie,⁵ ce qui assure le caractère opportun, transparent et éclairé du processus. Les précédentes consultations ont eu une incidence évidente sur ces stratégies et le processus de consultation. Par exemple, les consultations sur la [stratégie 2016-2019](#) ont mené à l'inclusion de cibles plus ambitieuses pour le gouvernement et renforcé le maillage avec les ODD, plus particulièrement pour ce qui est de l'intégration des dimensions sociales et économiques de la durabilité. Il est maintenant possible de consulter [l'ébauche de la stratégie 2019-2022](#). Afin d'améliorer l'accessibilité du processus de consultation d'après les commentaires recueillis lors des consultations sur la stratégie précédente, le gouvernement a préparé un portail qui permet aux citoyens de chercher et de trier plus facilement les renseignements présentés dans l'ébauche de stratégie pour ensuite formuler des commentaires. Enfin, l'approche du Canada est itérative. Le [Conseil consultatif sur le développement durable](#), qui comprend des représentants des quatre coins du pays, y compris des peuples autochtones, de la société civile, du secteur privé et des syndicats, formule des conseils sur les ébauches de stratégies.

La [Politique des partenariats avec la société civile pour l'aide internationale](#) du Canada montre aussi des bonnes pratiques d'engagement multipartite. Affaires mondiales Canada a lancé une version révisée de cette politique en 2017 et a du même souffle mis sur pied le [Groupe consultatif sur les partenariats avec les organisations de la société civile](#), avec pour mandat l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre claire. La création de ce groupe consultatif important crée un précédent qui pourrait éclairer une approche multipartite de la mise en œuvre des ODD et l'approche du Canada pour la création d'un groupe consultatif externe.

TIRER PARTI DES RÉSEAUX DES MULTIPLES PARTIES PRENANTES ET DES ORGANISATIONS REPRÉSENTATIVES

L'approche du Canada pour l'engagement multipartite dans la mise en œuvre du Programme 2030 devra également tenir compte des efforts déjà déployés par les Canadiens pour s'organiser en matière de développement durable. Le Canada dispose de réseaux bien établis pour la société civile, le milieu universitaire et le secteur privé. Le [Conseil canadien pour la coopération internationale et](#)

⁴ Tel qu'indiqué par Gail Mitchell, directeur général, Emploi et Développement social Canada, en [mars 2019](#).

⁵ Le gouvernement a récemment convenu de [renforcer cette loi](#) en créant l'obligation de tenir compte des commentaires reçus pendant la consultation, d'accroître la représentation des peuples autochtones au Conseil consultatif sur le développement durable et d'intégrer des principes liés à l'équité intergénérationnelle et au développement durable.

huit conseils provinciaux et régionaux reliaient et représentent près de 400 organisations de la société civile au pays. [Alliance 2030](#) est une plateforme qui donne aux organisations, aux institutions et aux individus l'occasion de réseauter et de collaborer à la concrétisation des ODD. Le [Global Compact Network Canada](#) des Nations Unies est une autre organisation qui agit pour mobiliser le secteur privé à atteindre les ODD. Dans le cadre de leur travail, les entreprises peuvent échanger des bonnes pratiques et renforcer les capacités de mise en œuvre des pratiques commerciales durables. Le [Sustainable Development Solutions Network Canada](#), basé à l'Université de Waterloo, fait la promotion de solutions pratiques en matière de développement durable. [Fondations communautaires du Canada](#), un réseau national de 191 fondations communautaires au Canada, collabore avec des communautés de l'ensemble du Canada pour soutenir le développement durable. Enfin, la [Fédération canadienne des municipalités](#) déploie des efforts pour engager les municipalités canadiennes dans la mise en œuvre du Programme 2030 et représente une importante porte d'entrée pour collaborer avec les administrations locales. À l'avenir, un élément important sera de mettre à profit ces réseaux et de respecter la façon dont ils se sont déjà organisés.

NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ AU CANADA

Pour ne laisser personne de côté, il importe autant d'atteindre des résultats qui accélèrent les progrès pour les groupes marginalisés et vulnérables que d'inclure ces personnes dans le processus. Bien que le Canada puisse être fier de bien des choses, dont notamment de ses solides institutions démocratiques et sociales et d'un niveau de vie moyen élevé, de nombreuses personnes risquent d'être laissées de côté dans la société canadienne. Les peuples autochtones, les communautés LGBTQ2S, les réfugiés et les diasporas, les personnes ayant un handicap, les jeunes et les aînés sont particulièrement marginalisés et vulnérables. Il est essentiel de susciter un solide engagement multipartite pour la mise en œuvre du Programme 2030 afin de combler les lacunes.

PEUPLES AUTOCHTONES

Après la publication de plusieurs rapports en 2015 par la [Commission de vérité et réconciliation](#) – dont 94 appels à l'action – et la publication du rapport d'ENV par le Canada en 2018, des dirigeants autochtones du pays ont affirmé qu'il est nécessaire de considérer les Premières Nations en tant que partenaires à part entière pour la réalisation d'un développement qui soit véritablement durable. Pour réaliser le Programme 2030 et éliminer l'écart entre la qualité de vie des Premières Nations et celle des

autres Canadiens, l'[Assemblée des Premières Nations](#) a proposé de collaborer avec le gouvernement pour atteindre les ODD. Cette proposition comprend l'élaboration d'une solide stratégie nationale de concert avec les Premières Nations qui prévoit des mécanismes mutuellement convenus de partage des recettes de l'État. Elle comprend également la collaboration avec les Premières Nations pour trouver des moyens inclusifs de recueillir et d'analyser les données et d'évaluer les progrès réalisés pour atteindre les ODD.⁶

Il est essentiel de se concentrer de nouveau sur l'engagement avec les parties prenantes autochtones pour réaliser à la fois le Programme 2030 et la réconciliation. Partout dans le monde, les peuples autochtones partagent la même histoire de marginalisation et de piètres résultats socioéconomiques en comparaison avec leurs pairs non autochtones. Les peuples autochtones ont également tendance à être touchés de façon disproportionnée par l'insécurité alimentaire, la mauvaise santé et le logement insalubre. Comme aucun ODD ne met directement l'accent sur les peuples autochtones, il est nécessaire d'appliquer une perspective autochtone à l'ensemble des ODD pour veiller à ce qu'ils répondent aux besoins de ce groupe de parties prenantes.

LGBTQ2S

Au pays et à l'étranger, le Canada fait la promotion des droits de la personne pour veiller à ce qu'aucune personne ne fasse l'objet de discrimination, peu importe son orientation sexuelle, son identité de genre et son expression de genre. Bien que le gouvernement ait pris cet engagement, 40 % des jeunes LGBTQ2S vivent de l'itinérance au Canada, selon les données de [Homeless Hub](#). Bien de ces jeunes vivent de l'itinérance à cause de discriminations et d'abus. Pour que l'engagement multipartite soit ouvert et inclusif au pays, il faut trouver des façons de renforcer et d'encourager l'engagement avec les communautés LGBTQ2S. Il faut aussi veiller tout particulièrement à ce que les occasions d'engagement soient sûres et sécurisées compte tenu de la discrimination à laquelle ces communautés sont confrontées.

RÉFUGIÉS ET DIASPORAS

Le Canada est bien connu pour sa diversité et ses importantes diasporas. Les membres de ces diasporas n'ont toutefois pas toujours le même niveau de vie que les autres Canadiens. De plus, les diverses diasporas ne sont bien souvent pas suffisamment consultées par les différents échelons d'administration. Les [diasporas en Ontario](#), par exemple, veulent qu'un éventail de principes servent à éclairer et à approfondir l'engagement, notamment la voix, la

⁶ L'Assemblée des Premières Nations a participé au [Forum politique de haut niveau sur le développement durable](#) en juillet 2017 et parlé de la concrétisation du Programme 2030 au Canada et de la nécessité d'élaborer une stratégie nationale en collaboration.

participation et l'inclusion, la transparence, les partenariats, la différenciation (reconnaître la diversité au sein de chaque diaspora), l'engagement fondé sur le savoir et sur les données probantes, ainsi que l'innovation (veiller à ce que l'engagement tire parti du travail novateur des diasporas).

PERSONNES AYANT UN HANDICAP

Le Canada s'efforce d'éliminer les obstacles auxquels se heurtent les personnes ayant un handicap pour assurer leur réussite dans les collectivités et les milieux de travail, notamment au moyen de lois, de politiques et de programmes particuliers aux niveaux fédéral, provincial et municipal. Il faut travailler avec les organisations qui les représentent pour approfondir l'engagement des personnes ayant un handicap dans le Programme 2030 et veiller à ce que les occasions d'engagement, y compris les mécanismes d'engagement institutionnalisés, soient accessibles et respectent les approches d'engagement qu'elles privilégient.

ENGAGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL

Le rapport sur l'ENV de 2018 réalisé par le Canada précise que les jeunes et les aînés risquent d'être laissés de côté. Les jeunes sont

confrontés à des pressions croissantes sur les plans professionnels, sociaux et environnementaux dans un monde en constante évolution. Au Canada, il y a une augmentation des problèmes de santé mentale chez les jeunes et le chômage chez les jeunes est une préoccupation. Par le passé, les aînés du Canada ont dû composer avec des niveaux élevés de pauvreté. Le gouvernement a pris un certain nombre de mesures pour veiller à ce que les jeunes et les aînés ne soient pas laissés de côté, comme l'indique son rapport d'ENV. Dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie nationale de mise en œuvre du Programme 2030, il est essentiel d'obtenir l'engagement des jeunes et des aînés, aux côtés des autres groupes de parties prenantes mentionnés ci-dessus, pour prendre en compte les besoins et les priorités des personnes risquant le plus d'être laissées de côté. De plus, selon le principe de la responsabilité intergénérationnelle, il faut non seulement tenir compte des répercussions des mesures prises pour les générations à venir, mais aussi assurer une inclusion significative des jeunes dans les efforts visant à mobiliser les parties prenantes dans la mise en œuvre du Programme 2030.





Recommandations

Le Canada a utilisé de bonnes pratiques en matière d'engagement multipartite par le passé et il prévoit améliorer cet engagement dans l'avenir. Le gouvernement a la possibilité de s'inspirer des bonnes pratiques internationales et d'adopter une approche fondée sur des principes dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de mise en œuvre du Programme 2030 et des dispositions sur l'engagement multipartite. Dans le contexte canadien, cinq recommandations clés se dégagent du présent examen des bonnes pratiques internationales.

Le processus d'élaboration de la stratégie nationale de mise en œuvre du Programme 2030 doit être exhaustif et inclusif.

Il faut dès le départ établir des occasions claires d'engagement dans les deux langues officielles, inclure des mécanismes en ligne et hors ligne, et mobiliser tous les échelons d'administration en partenariat avec les réseaux de la société civile, les peuples autochtones, le secteur privé, les jeunes, les diasporas et le milieu universitaire.

Il faut établir un plan d'engagement multipartite dans la mise en œuvre du Programme 2030 qui soit institutionnalisé et à long terme.

La stratégie nationale de mise en œuvre du Programme 2030 doit inclure un plan d'engagement multipartite inclusif qui définit clairement les attentes, les rôles et les responsabilités pour l'engagement d'un éventail d'acteurs non étatiques et d'organismes gouvernementaux. En plus de préciser les dispositions propices à un engagement multipartite institutionnalisé et à long terme, le plan devrait décrire de quelles façons le Canada utilisera les occasions d'engagement multipartite existantes, par exemple les

consultations sur les stratégies fédérales de développement durable et les mécanismes de coordination qui incluent différents échelons d'administration, ainsi que les occasions d'engagement ponctuelles ou périodiques, par exemple la présentation de rapports sur les progrès au Canada et aux Nations Unies.

Le groupe consultatif externe à mettre sur pied devrait regrouper un éventail de parties prenantes et faire appel aux actuelles coalitions représentatives de parties prenantes.

Le groupe consultatif externe doit inclure des représentants des réseaux de la société civile, des groupes autochtones, des groupes de réfugiés et de minorités, des personnes ayant un handicap, des jeunes, du secteur privé, du milieu universitaire et des associations d'administrations locales. Le mandat de ce groupe doit comprendre la participation à l'élaboration de politiques, à la coordination, au suivi et à la production de rapports sur la mise en œuvre du Programme 2030, y compris à l'élaboration de rapports d'ENV en partenariat. Il faut aussi encourager les membres de ce groupe consultatif à consulter leurs mandants respectifs afin de veiller à ce que leurs contributions soient représentatives d'un large éventail de parties prenantes.

Les dispositions relatives à l'engagement multipartite doivent comprendre des efforts pour veiller à ce que les personnes qui risquent le plus d'être laissées de côté au Canada – les peuples autochtones, les personnes LGBTQ2S, les femmes, les réfugiés et les diasporas, les minorités raciales, les personnes ayant un handicap, les jeunes et les aînés – reçoivent du soutien pour y participer.

Dans un esprit de réconciliation, le gouvernement doit officialiser un partenariat avec les peuples autochtones en utilisant des méthodes d'engagement efficaces qui respectent leurs approches. Les peuples autochtones doivent être consultés de manière indépendante tout au long des étapes de planification et de mise en œuvre des ODD mais aussi en tant que membres du groupe consultatif externe.

Il est important que tous les mécanismes d'engagement soient ouverts, accessibles, sécuritaires et inclusifs pour tous les groupes. L'accessibilité pour les différents groupes comprend des volets

tels que l'emplacement, la façon de présenter des renseignements pour les rendre accessibles aux personnes ayant un handicap et aux personnes âgées, ainsi que les questions de sûreté et de sécurité pour les personnes confrontées à la discrimination. Les préoccupations propres à chaque groupe doivent orienter les occasions d'engagement et être prises en compte pour que personne ne soit laissé de côté.

L'engagement multipartite – formel et ponctuel – doit respecter les principes qui assurent son efficacité et son caractère opportun, ouvert, inclusif, transparent, éclairé et itératif.

Il faut établir des dispositions et des échéanciers clairs pour l'engagement et prévoir des délais appropriés. Il faut utiliser des approches variées et inclusives, mobiliser les parties prenantes de toutes les régions et en dehors des grandes zones métropolitaines, travailler activement pour inclure les groupes marginalisés et vulnérables et leurs représentants et fournir de la rétroaction sur les façons dont les contributions des parties prenantes ont été utilisées.

Veillez citer le présent document de la façon suivante : Wayne-Nixon, Laurel, Wragg-Morris, Tanya, Mishra, Anjali, Markle, Dawson, et Kindornay, Shannon. *Engagement efficace de multiples parties prenantes pour réaliser le Programme 2030 au Canada*, série de documents sur les bonnes pratiques de mise en œuvre du Programme 2030, Vancouver et Ottawa : British Columbia Council for International Cooperation et Conseil canadien pour la coopération internationale, 2019.

Les auteurs remercient Deborah Glaser (BCCIC) et Gavin Charles (CCCI) d'avoir examiné la présente note d'information. Les opinions et les interprétations figurant dans la présente publication sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles du gouvernement du Canada.